

Construisons ensemble



Fédération Banques & Assurances

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances
Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Montreuil, le 18 mars 2020

Messieurs les Ministres,

Le pays est en situation d'urgence sanitaire. Le secteur de la finance a été classé OIV. Il n'en demeure pas moins que les employeurs doivent assurer la santé et la sécurité de tous les salarié.es.

A ce jour les chambres patronales, refusent de donner des instructions claires à leurs adhérents et les dispositifs sont largement insuffisants pour assurer la santé et la sécurité de toutes et tous.

NON seulement les salarié.es sont exposé.es mais le fait de recevoir de la clientèle participe à la propagation du virus.

En fonction des entreprises nous arrivons à des situations ubuesques. Dans des entreprises de nos secteurs, malgré des salarié.es malades, la direction n'a pas renvoyé les personnes « contact » en quatorzaine.

Sur les plateformes téléphoniques, les distances entre 2 travailleur.es ne sont souvent pas respectées.

Les locaux infectés ne sont pas désinfectés. Dans une compagnie d'assurance on a pu constater qu'une affiche manuelle avait été posée à proximité d'un poste de travail probablement infecté en demandant aux collègues de l'agence de ne pas travailler sur ce poste.

Dans une autre entreprise, des objectifs de vente d'assurance décès ont été demandés aux salarié.es.

D'autres encore, demandent aux salarié.es de venir effectuer leurs formations e-learning, de poser des congés plutôt que d'accepter la mise en place du dispositif gouvernemental pour la garde d'enfant. Il en est de même pour les personnes « fragiles ». Nous avons demandé le confinement systématique de ces salariés avec prise en charge des rémunérations par l'entreprise ; des procédures relevant du parcours du combattant ont parfois été mises en place. (Mail à envoyer au médecin du travail qui fait un rapport à la DRH qui décide si le salarié doit rester chez lui ou non)



Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance

Case 537 ● 263 Rue de Paris 93515 - Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 77 87 ● Email : fspba@cgt.fr ● www.fspba.cgt.fr

La CGT, dans cette période particulièrement anxiogène, a demandé aux chambres patronales de stopper toutes les restructurations, les licenciements... Nous avons également demandé le gel de tout objectif commercial.

De plus les entreprises envisagent de mettre en place le chômage partiel. La CGT demande à nos entreprises d'assumer l'intégralité des rémunérations de tous les salarié.es. En effet, avec les résultats réalisés ces dernières années nos secteurs peuvent contribuer à l'effort national de solidarité afin de privilégier les entreprises qui en ont le plus besoin.

A ce jours les opérations essentielles ne sont pas définies clairement, ce qui interdit d'organiser des roulements par équipes contingentées aux besoins strictement essentiels, voire le télétravail. Nous constatons également que les systèmes informatiques de nos entreprises ne sont pas dimensionnés pour répondre à l'urgence de la situation.

Bien évidemment cette liste n'est malheureusement pas exhaustive et les chambres patronales n'ont toujours pas pris d'engagements écrits pour répondre aux attentes des salariés formulées par notre organisation syndicale

Nous vous demandons d'intervenir le plus rapidement possible auprès de nos chambres patronales afin que des dispositifs clairs et identiques d'une entreprise à l'autre assurant la santé et la sécurité des salarié.es soient mis en place dès demain, et ceci quoi qu'il en coûte.

Je vous prie d'agréer Messieurs les Ministres, l'assurance de mes meilleures salutations syndicales.



Valérie LEFEBVRE HAUSSMANN
Secrétaire Générale
FSPBA-CGT